



---

## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

### ADOPTION DU RÈGLEMENT #432-2026 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Avis public est, par la présente, donné par M<sup>me</sup> Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, que le conseil municipal tiendra une **séance extraordinaire** le 3 février 2026 à 19 h 00 au 315, route du Moulin, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1- Constatation de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Conseil municipal

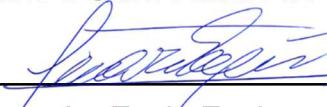
3-1- Dépôt et adoption finale du projet de règlement # 432-2024 fixant les taux de taxes et les différentes tarifications pour l'exercice financier 2026 de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

04 - Période de questions

05 - Clôture et levée de la séance

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront **EXCLUSIVEMENT** sur le règlement # 432-2024 fixant les taux de taxes et les différentes tarifications pour l'exercice financier 2026.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 30<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

  
Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babilard prévu à cet effet.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 30<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

  
Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim